

L'an deux mille dix, le seize mars, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2010

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ -- R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE – S. FONTAINE – H. JOUCLARD - C.L. SIMEONI-- JC. MAILLOT - A. GUILLOT -D. PERAY – M. LANCHE – D. BAUDET -C. COBLENCÉ

Absent(e)s (excusé(e)s) : C. NIQUILLE - JF. HOTELLIER qui ont respectivement donné pouvoir à Y.CHAVANNE et B.JOUVENOZ

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance après avoir adopté, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2010.

## PERIMETRE NATURA 200

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de modification du périmètre NATURA 2000 sur la commune. M. FONTAINE, BAUDET et Mme SIMEONI demandent à avoir plus d'informations sur le projet et sur le dispositif NATURA 2000.

Monsieur le Maire indique que cette question sera examinée plus en détails lors d'un prochain conseil municipal.

## ADOPTION DU MONTANT DES TRAVAUX POUR LE PROJET D'AUBERGE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet définitif de l'auberge communale élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Arch'Ingénierie, mandaté par délibération en date du 9 décembre 2008.

Le projet d'auberge communale est estimé à 1 225 300 € H.T. et un estimatif détaillé pour le mobilier et la vaisselle d'un montant global de 47 832,22€ H.T.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↪ **APPROUVE** l'avant projet définitif de l'auberge communale élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre Arch'Ingénierie,
- ↪ **PREND ACTE** du coût prévisionnel des travaux de 1 225 300€ H.T., et de 47 832,22 € H.T pour le mobilier et la vaisselle,
- ↪ **INDIQUE** que la dévolution des travaux selon faite avec la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics,
- ↪ **SOLLICITE** l'aide financière du département et des fonds genevois pour financer les travaux,
- ↪ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'ensemble des administrations et/ou organismes susceptibles de subventionner cet équipement (Région Rhône-Alpes, Union Européenne, fonds parlementaires, FISAC...)
- ↪ **DESIGNE** Monsieur le Maire comme personne responsable des marchés à passer

## ADOPTION DU MONTANT DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet de la Mairie élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Archithèmes/Urbathèmes, mandaté par délibération en date du 9 décembre 2008.

Les travaux de rénovation, extension et accessibilité de la Mairie sont estimés à 1 086 000 € H.T. dont 431 000 € pour la partie extension et accessibilité. Monsieur le Maire indique que le projet permettra entre autre de faciliter le fonctionnement des services administratifs.

Le plan de financement pour l'extension et l'accessibilité est la suivante :

DGE (30%)	129 300 €
Conseil Général (20%)	86 200 €
Fonds propres (50%)	215 500 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **APPROUVE** l'avant projet de la Mairie élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre Archithèmes/Urbathèmes,
- ↳ **PREND ACTE** du coût prévisionnel des travaux de 1 086 000€ H.T dont 431 000 € pour la partie extension et accessibilité,
- ↳ **INDIQUE** que la dévolution des travaux selon faite en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics,
- ↳ **SOLLICITE** l'aide financière du département et des fonds genevois pour financer les travaux,
- ↳ **SOLLICITE** un financement au titre de la DGE 2010, et notamment de la catégorie 5, extension ou rénovation de bâtiments communaux en vue de la création d'emploi,
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'ensemble des administrations et/ou organismes susceptibles de subventionner cet équipement (Région Rhône-Alpes, Union Européenne, fonds parlementaires...)
- ↳ **DESIGNE** Monsieur le Maire comme personne responsable des marchés à passer

## **T.L.E. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de remise gracieuse de pénalité pour paiement tardif de taxes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **REJETTE** la demande de remise gracieuse de pénalité appliquée pour paiement tardif de taxes d'urbanisme.

## **SUBVENTIONS 2010**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions faite par les associations communales et extérieures.

Après examen des demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal vote des subventions pour un montant global de 500 €. La liste des subventions votées est disponible en mairie.

## **EXECUTION AVANT SON VOTE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2010**

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif, il est possible d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par l'assemblée délibérante.

Il semble opportun de mettre en oeuvre cette possibilité qui permettra d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2010.

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **AUTORISE** avant le vote du budget 2010, Monsieur le Maire, à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## ACQUISITION FONCIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des négociations ouvertes avec les consorts Bussat, propriétaires de la parcelle cadastrée n°AC n°78 d'une surface de 338 m<sup>2</sup> supportant une maison composée de deux appartements. Il indique qu'elle est voisine de la parcelle AC n° 77, propriété privée de la commune acquise en 2008 et dont le bâtiment menaçant ruine a été démoli en février 2010.

Monsieur le Maire présente la transaction qui prendra la forme d'un viager. Le bien a été évalué le 8 décembre 2009 par le service France-Domaine à hauteur de 250 000 € assorti d'une marge de négociation de 10%. La vente se réalisera pour un prix de 260 000 € constitué :

- 70 000 € comptant soit 35 000 € pour chacun des deux vendeurs ;
- une rente annuelle et viagère révisable de 15 285,12 € soit 7 642,56 € pour chacun des deux vendeurs, payable mensuellement.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de cette transaction qui permettra de disposer dans le chef lieu de deux appartements et d'un tènement de 1189 m<sup>2</sup> pour de futurs aménagements.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette offre.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↳ **DECIDE** d'acquérir le bien cadastré à la section AC sous le numéro 78,
- ↳ **ACCEPTE** le montant de la transaction proposée à savoir 260 000 € constitué par le versement de 70 000 € comptant et d'une rente viagère annuelle de 15 285,12 Euro,
- ↳ **SOULIGNE** l'importance de cette acquisition pour la maîtrise des aménagements de ce secteur,
- ↳ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2010,
- ↳ **INDIQUE** que tous les frais liés à la transaction seront à la charge de la commune,
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'acte et de suivre le dossier,

## TRAVAUX

M. LARUE fait le point sur les travaux du Chemin de Chez Blondin et du tourne à gauche sur la RD 18.

## COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte de la commission d'urbanisme réunie le 9 mars 2010 :

- M. et Mme NICHOLLS : construction d'une piscine et d'abri jardin
- M. Claude MOTTET : détachement de deux lots
- M. Roland OTTIGER : transformation de SHOB en SHON
- M. et Mme René WAFLEUR : pose de panneaux photovoltaïques
- M. et Mme Mark HAMILTON-JAMES : création d'une ouverture
- Mme Marie-José RODRIGUEZ : construction d'un abri ouvert

## DIVERS

M. JOUCLARD présente la situation du Foyer de Fond, Monsieur le Maire demande que la commission bâtiment et développement durable organise une visite de celui-ci.